**DEMARCHES Pré-inscriptions et inscriptions scolaires**

* ***Quels enfants sont concernés ?***
* les enfants qui feront leur entrée en maternelle dans l’année de leurs 3 ans
* les nouveaux arrivants quelle que soit leur classe

.

* ***Quand et où puis-je inscrire mon enfant ?***
* *pré-inscriptions scolaires : janvier/ février en mairie*
* *inscriptions scolaires : mars dans les écoles*

**Etape 1 : pré-inscriptions en mairie**

Horaires d’ouverture :

|  |  |
| --- | --- |
| Lundi - mardi -jeudi : | 08:30 - 12:00 et 13:30 - 17:30 |
| mercredi | 08:30 - 12:00 |
| vendredi | 08:30 - 12:00 et 13:00 - 16:00 |

Documents à fournir lors de la pré-inscription en Mairie :

* Livret de famille
* Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de gaz, électricité, eau, téléphone…)

**Etape 2 : Inscriptions à l’école** auprès des Directrices des écoles concernées

* Les Capucines (ce.057058@ac-nancy-metz.fr / 03 82 50 70 26)
* Ste Scholastique (ce.0573314@ac-nancy-metz.fr / 03 82 50 72 82)
* La Canopée (ce.0573192@ac-nancy-metz.fr / 03 82 59 36 67)

Documents à fournir lors de l’inscription à l’école (Attention : tout dossier incomplet ne sera pas traité) :

* Certificat de pré-inscription remis par la Mairie
* Photocopie du carnet de santé : vaccins obligatoires
* Photocopie du livret de famille
* Photocopie du jugement en cas de séparation ou de divorce
* Fiche de renseignements et fiche d’urgence (remises par la Mairie – à compléter)

Pour connaitre l’école de rattachement de votre/vos enfants (maternelle et élémentaire), merci de vous référer aux cartes scolaires sur le site internet de la commune de Guénange, rubrique Vivre à Guénange / vos écoles).